



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA GIRONDE

DIRECTION
INTERDEPARTEMENTALE
DES ROUTES
ATLANTIQUE

District de GIRONDE

Arrêté du **26 JUIN 2017**

**AUTOROUTES A63 et A660
Bretelles des échangeurs n° 22, 23, 24 et 25 d'A63
et n° 1, 2 et 3 d'A660**

Travaux de fauchage mécanique et nettoyage divers

Communes de Gradignan, Pessac, Cestas, Mios, Le Teich et Biganos

LE PRÉFET DE LA GIRONDE

VU le code de la route,

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes et les arrêtés qui l'ont modifié,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre I huitième partie, approuvée par arrêté du 6 novembre 1992 modifié,

VU le dossier d'exploitation,

VU l'arrêté préfectoral en date du 4 novembre 2016, portant délégation de signature à Madame la Directrice Interdépartementale des Routes Atlantique,

VU l'arrêté préfectoral du 16 juin 2017 réglementant la circulation sur l'A660 dans le cadre des travaux de qualification de la chaussée,

VU l'avis favorable du 23 juin 2017 de Monsieur le commandant de la CRS autoroutière d'Aquitaine,

VU l'avis réputé favorable au 23 juin 2017 de Monsieur le commandant de l'Escadron Départemental de Sécurité Routière de la Gironde,

VU l'avis réputé favorable au 23 juin 2017 de Monsieur le Commandant de la brigade territoriale de gendarmerie de Cestas,

VU l'avis favorable du 21 juin 2017 de Monsieur le Commandant de la brigade territoriale de gendarmerie de Biganos,

VU l'avis favorable du 21 juin 2017 de Monsieur le Commandant de la brigade territoriale de gendarmerie de Gujan-Mestras,

VU l'avis favorable du 23 juin 2017 de Monsieur le président du Conseil Départemental de la Gironde,

VU l'avis réputé favorable au 23 juin 2017 de Monsieur le Maire de Pessac,

VU l'avis réputé favorable au 23 juin 2017 de Monsieur le Maire de Gradignan,

VU l'avis favorable du 21 juin 2017 de Monsieur le Maire de Cestas,

VU l'avis favorable du 22 juin 2017 de Monsieur le Maire de Mios,

VU l'avis réputé favorable au 23 juin 2017 de Monsieur le Maire du Teich,

VU l'avis réputé favorable au 23 juin 2017 de Monsieur le Maire de Biganos,

CONSIDÉRANT qu'en raison des travaux de fauchage mécanique et de nettoyage divers sur les bretelles des échangeurs n°22, n°23, n°24 et n°25 de l'A63 et des échangeurs n°1, n°2, et n°3 de l'A660, il convient de mettre en œuvre des mesures temporaires d'exploitation,

A R R Ê T E

ARTICLE PREMIER – Afin de permettre la réalisation des travaux ci-dessus cités:

chaque nuit de 21h00 à 4h00, du lundi 26 juin 2017 à 21h00 au vendredi 30 juin 2017 à 4h00 et du lundi 3 juillet 2017 à 21h00 au vendredi 7 juillet 2017 à 4h00 :

A63 - Échangeur n°25

Fermeture de la bretelle de sortie, sens Bayonne / Bordeaux

La bretelle de sortie de l'autoroute A63 sens Bayonne/Bordeaux dans l'échangeur n° 25 peut être fermée à la circulation, sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par l'A63 sens Bayonne/Bordeaux, demi-tour dans l'échangeur n° 26 via l'avenue de l'Hippodrome, l'A63 sens Bordeaux/Bayonne et la bretelle de sortie de l'A63 sens Bordeaux / Bayonne dans l'échangeur n° 25.

A63 – Échangeur n°24

Fermeture de la bretelle de sortie, sens Bordeaux / Bayonne

La bretelle de sortie de l'autoroute A63 sens Bordeaux/Bayonne dans l'échangeur n° 24 peut être fermée à la circulation, sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par l'A63 sens Bordeaux/Bayonne, demi-tour dans l'échangeur n° 23 via la RD5, l'A63 sens Bayonne/Bordeaux et la bretelle de sortie de l'A63 sens Bayonne/Bordeaux dans l'échangeur n° 24.

Fermeture de la bretelle de sortie, sens Bayonne / Bordeaux

La bretelle de sortie de l'autoroute A63 sens Bayonne/Bordeaux dans l'échangeur n° 24 peut être fermée à la circulation, sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par l'A63 sens Bayonne/Bordeaux, demi-tour dans l'échangeur n° 25 via la RD214, l'A63 sens Bordeaux/Bayonne et la bretelle de sortie de l'A63 sens Bordeaux/Bayonne dans l'échangeur n° 24.

A63 - Échangeur n°23

Fermeture de la bretelle de sortie, sens Bayonne / Bordeaux

La bretelle de sortie de l'autoroute A63, sens Bayonne/Bordeaux dans l'échangeur n° 23 peut être fermée à la circulation, sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par l'A63 sens Bayonne/Bordeaux, demi-tour dans l'échangeur n° 24 via la RD211, l'A63 sens Bordeaux/Bayonne et la bretelle de sortie de l'A63 sens Bordeaux/Bayonne dans l'échangeur n° 23.

Fermeture de la bretelle de sortie, sens Bordeaux / Bayonne

La bretelle de sortie de l'autoroute A63 sens Bordeaux/Bayonne dans l'échangeur n° 23 peut être fermée à la circulation, sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par l'A63 sens Bordeaux/Bayonne, la bretelle de liaison A63/A660 sens Bordeaux/Arcachon dans l'échangeur n° 22, l'A660 sens Bordeaux/Arcachon, demi-tour dans l'échangeur n° 1 via la RD216, l'A660 sens Arcachon/Bordeaux, la bretelle de liaison A660/A63 sens Arcachon/Bordeaux dans l'échangeur n°22, l'A63 sens Bayonne/Bordeaux et la bretelle de sortie de l'A63 sens Bayonne/Bordeaux dans l'échangeur n° 23.

A63 - Échangeur n°22

Fermeture de la bretelle de liaison A660 /A63, sens Arcachon / Bayonne.

La circulation peut être interdite sur la bretelle de liaison A660/A63, sens Arcachon / Bayonne, dans l'échangeur n°22, sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par la bretelle de liaison de l'A660/A63 sens Arcachon/Bordeaux dans l'échangeur n° 22, l'A63 sens Bayonne/Bordeaux, demi-tour dans l'échangeur n°23 via la RD5 et l'A63 sens Bordeaux/Bayonne.

A660 - Échangeur n°1

Fermeture de la bretelle de sortie, sens Arcachon / Bordeaux

La bretelle de sortie de l'autoroute A660 sens Arcachon/Bordeaux dans l'échangeur n° 1 peut être fermée à la circulation, sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par l'A660 sens Arcachon/Bordeaux, la bretelle de liaison A660/A63 sens Arcachon/Bordeaux dans l'échangeur n° 22, l'A63 sens Bayonne/Bordeaux, demi-tour dans l'échangeur n° 23 via la RD5, l'A63 sens Bordeaux/Bayonne, la bretelle de liaison A63/A660 sens Bordeaux/Arcachon dans l'échangeur n° 22, l'A660 sens Bordeaux/Arcachon et la bretelle de sortie de l'A660 sens Bordeaux/Arcachon dans l'échangeur n° 1.

Fermeture de la bretelle d'entrée, sens Arcachon / Bordeaux

La bretelle d'entrée de l'autoroute A660 sens Arcachon/Bordeaux dans l'échangeur n° 1 peut être fermée à la circulation, sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par la RD216, la RD5, puis les bretelles d'entrée de l'A63 sens Bayonne/Bordeaux ou Bordeaux/Bayonne dans l'échangeur n°23.

A660 - Échangeur n°2

Fermeture de la bretelle de sortie, sens Bordeaux / Arcachon

La bretelle de sortie de l'autoroute A660 sens Bordeaux/Arcachon dans l'échangeur n° 2 peut être fermée à la circulation, sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par l'A660 sens Bordeaux/Arcachon, demi-tour dans l'échangeur n° 3 via la RD650E1, l'A660 sens Arcachon /Bordeaux et la bretelle de sortie de l'A660, sens Arcachon / Bordeaux, dans l'échangeur n° 2.

Fermeture de la bretelle de sortie, sens Arcachon / Bordeaux

La bretelle de sortie de l'autoroute A660, sens Arcachon/Bordeaux dans l'échangeur n° 2 peut être fermée à la circulation, sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par l'A660 sens Arcachon/Bordeaux, demi-tour dans l'échangeur n° 1 via la RD216, l'A660 sens Bordeaux/Arcachon et la bretelle de sortie de l'A660, sens Bordeaux / Arcachon dans l'échangeur n° 2.

Fermeture de la bretelle d'entrée, sens Biganos /Arcachon

La bretelle d'entrée de l'autoroute A660, sens Biganos/Arcachon, dans l'échangeur n° 2 peut être fermée à la circulation, sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par la RD3, demi-tour au premier giratoire, puis la bretelle d'entrée de l'A660, sens Mios/Arcachon dans l'échangeur n° 2.

Fermeture de la bretelle d'entrée, sens Mios/Arcachon

La bretelle d'entrée de l'autoroute A660, sens Mios/Arcachon, dans l'échangeur n° 2 peut être fermée à la circulation, sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par la RD3, demi-tour au premier giratoire, puis la bretelle d'entrée de l'A660 sens Biganos/Arcachon dans l'échangeur n° 2.

Fermeture de la bretelle d'entrée, sens Arcachon / Bordeaux

La bretelle d'entrée de l'autoroute A660, sens Biganos / Bordeaux dans l'échangeur n° 2 peut être fermée à la circulation, sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par la RD3, la RD216, puis la bretelle d'entrée, sens Arcachon / Bordeaux, dans l'échangeur n° 1.

Fermeture de la bretelle d'entrée, sens Mios/Bordeaux

La bretelle d'entrée de l'autoroute A660, sens Mios/Bordeaux, dans l'échangeur n° 2 peut être fermée à la circulation, sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par la RD3, demi-tour au premier giratoire, puis la bretelle d'entrée Biganos/Bordeaux dans l'échangeur n° 2.

A660 - Échangeur n°3

Fermeture de la bretelle de sortie, sens Arcachon/Bordeaux

La bretelle de sortie de l'autoroute A660, sens Arcachon/Bordeaux dans l'échangeur n° 3 peut être fermée à la circulation, sauf besoins du chantier.

Les usagers sont alors déviés par l'A660 sens Arcachon/Bordeaux, demi-tour dans l'échangeur n° 2 via la RD3, l'A660 sens Bordeaux/Arcachon et la bretelle de sortie de l'A660, sens Bordeaux / Arcachon dans l'échangeur n° 3.

Les bretelles seront fermées non simultanément suivant l'avancement des travaux. Sur l'autoroute A660, ces travaux seront réalisés après la fin des travaux de chaussée (arrêté préfectoral du 16 juin 2017).

ARTICLE 2 – Les prescriptions imposées par le présent arrêté sont conformes à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière susvisée.

ARTICLE 3 – La pose, la maintenance, la dépose de la signalisation de fermeture des bretelles de sortie et d'entrée des échangeurs n°22, 23, 24 et 25 de l'A63 et n° 1, 2, et 3 de l'A660 ainsi que la signalisation nécessaire aux itinéraires de déviation sont assurées par la Direction Interdépartementale des Routes Atlantique (District de Gironde, CEI de Mios).

ARTICLE 4– Le présent arrêté est affiché dans les communes de Gradignan, Pessac, Cestas, Mios, Le Teich et Biganos, par les soins de messieurs les Maires.

ARTICLE 5 –

- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde,
- Monsieur le commandant de l'Escadron Départemental de Sécurité Routière de la Gironde,
- Monsieur le commandant de la CRS autoroutière d'Aquitaine,
- Monsieur le Commandant de la brigade territoriale de gendarmerie de Cestas,
- Monsieur le Commandant de la brigade territoriale de gendarmerie de Biganos,
- Monsieur le Commandant de la brigade territoriale de gendarmerie de Gujan Mestras,
- Monsieur le président du Conseil Départemental de la Gironde,
- Messieurs les Maires de Pessac, Gradignan, Cestas, Mios, Le Teich et Biganos.
- Madame la Directrice Interdépartementale des Routes Atlantique,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Bordeaux, le **26 JUIN 2017**

Pour le préfet et par délégation,
La directrice interdépartementale des routes atlantique

Pour la directrice et par délégation

Le chef de la Mission
Maîtrise d'Ouvrages
Fabrice MARIE